

VIOLENCES CONJUGALES

L'uxoricide en 2025 ?

La pandémie de l'ombre

(nommée ainsi par l'ONU)

Contrairement à l'Espagne et l'Italie qui ont inclus le féminicide dans leur Code Pénal, celui-ci n'est pas reconnu en France.

Ce n'est pas une infraction autonome donc pas de définition, ni de peine qui lui sont propres !

Un rapport de la Commission des droits des femmes au Parlement européen, appelait les États membres à qualifier juridiquement ce crime afin d'avoir le statut en droit pénal.

C'EST TOUJOURS NON !

C'est au Conseil constitutionnel de se prononcer afin de savoir si le féminicide porte atteinte au principe d'égalité et d'équité devant la Loi.

Équité :

- 1) : vertu de celui qui possède un sens naturel de la justice et respecte les droits de chacun.
- 2) : Justice naturelle ou morale considérée indépendamment du droit en vigueur.

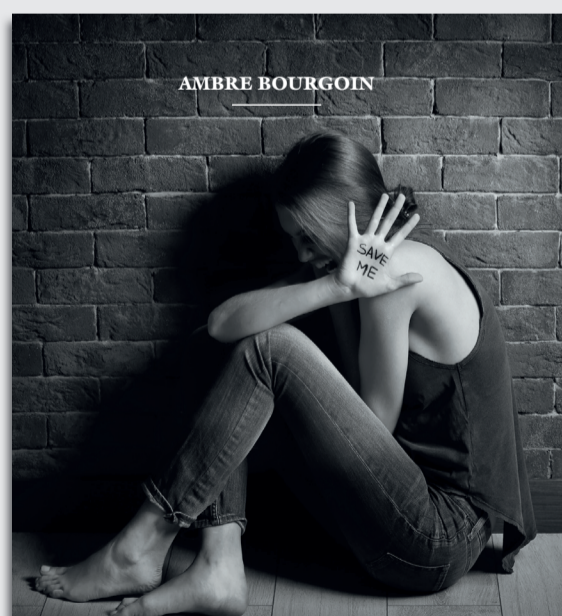
- En Espagne : 1^{er} pays d'Europe à avoir inscrit les féminicides au Code Pénal en 2004. **27 % de baisse depuis.**
- En 2019, 1^{er} Commissariat uniquement dédié aux femmes victimes de violences et une formation adéquate.
- L'Espagne bénéficie d'une Loi les plus protectrices dans le monde.

IL MANQUE ENCORE DES FORMATIONS SPÉCIFIQUES POUR LES FORCES DE L'ORDRE.

L'UNIFORMISATION DES LOIS AU SEIN DE L'U.E. pourrait constituer un modèle à suivre pour d'autres régions du monde.

- La banalisation des violences favorise l'impunité des auteurs.
- Des policiers s'en désolent.
- **58% des plaintes écartées** car il y en a trop.
- Des sociologues en 1992 ont écrit : « le meurtre d'une femme parce qu'elle est une femme ».
- En 2023 : **451 tentatives de suicide au sein du couple.**
- La Commission des droits de l'homme s'oppose car c'est porter atteinte à l'universalisme du droit.
« Il vaut mieux porter atteinte à la vie d'une femme » ? (on joue sur les mots mais pas sur les maux.
- En France **réticence de certains juristes** qui estiment que créer une infraction spécifique reviendrait à différencier les victimes en fonction de leur genre ; ce qui pourrait être contraire à la Constitution.

Ambre Bourgoin veut croire que son pays « des droits de l'homme et de la femme » mette la pandémie de l'ombre en lumière avec « **La Loi pour elles** »



**DÉVALORISÉE,
FRAPPÉE, HUMILIÉE... STOP**

Pour que ma vie
ne devienne pas la vôtre

EN VENTE

IMPRIMERIE DU FAUBOURG
COMPOGRAPHIE - MONTÉLIMAR

Tél. : 04 75 91 83 00

LIBRAIRIE LA FONTAINE - PRIVAS

Tél. : 04 75 64 59 00

Témoignage au Pouzin

Elle témoigne sans relâche, notamment auprès des dirigeants publics et élus pour « qu'il y ait une vraie loi afin de réduire les violences faites aux femmes et que cette loi s'applique en urgence ».
Galliano Bianchi (D.L.)

À Cruas, avec le CIDFF, lecture d'extraits du livre de Ambre Bourgoin, témoignages d'un légiste et d'un représentant de l'ordre, en présence de la sous-préfète M^{me} Arrighi et soirée débat.



Événement organisé
par le CIDFF
au boulodrome à
Privas :
« 88 chaussures
rouges » représentant
les victimes
et la manière dont
elles ont été tuées.